



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

### ARRÊTÉ N° 2023-038

**Objet :** Autorisation de travaux relative à au réaménagement d'une boutique *Jeff de Bruges* (*lot n° 047*) située dans l'enceinte du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison sis rue André Citroën à Vélizy-Villacoublay.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas ,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** la demande d'autorisation de travaux sous le n° 78 640 22 VV 052 du 16 novembre 2022 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 052,

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 052,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines, lors de son procès-verbal n° Vélizy-AT-22 VV 052 du 20 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines, lors de son procès-verbal n° 64174, en date du 23 décembre 2022,

### ARRÊTE

**Article 1 :** l'autorisation de travaux relative au réaménagement d'une *boutique Jeff de Bruges* (*lot n° 047*) située dans l'enceinte du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

L'exploitant **devra respecter** les prescriptions des procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

**Article 2** : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines,

**Article 3** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 10/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230113-ARR\_2023\_038-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Acte affiché du 13/01/2023 au 16/03/2023